



PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Bureau du 01 avril 2015

Délibération PNMEPMO_BUR_2015_06

Approbation de l'ordre du jour

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33, R. 334-34 et R. 334-36,

Vu le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu l'arrêté interpréfectoral 82/2014 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la délibération PNMEPMO_2013_04 relative à l'élection des membres du bureau du conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la délibération PNMEPMO_2013_06 relative à l'approbation des délégations de compétences du conseil de gestion au bureau du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu le règlement intérieur du conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Considérant que le quorum est atteint et que le bureau du conseil de gestion peut valablement délibérer,

Article 1 :

Le bureau du conseil de gestion approuve l'ordre du jour consacré aux points suivants :

- a) Approbation de l'ordre du jour,
- b) Approbation du compte-rendu du Bureau du 27 février 2015,
- c) Point actualité,
- d) Point d'information sur l'instruction des avis,
- e) Demande d'avis :
Avis sur le dossier et le projet d'arrêté du plan décennal de dragage des ports de pêche et de plaisance de Le Crotoy,
Point d'information sur les autres saisines,

- f) Point d'avancement sur le plan de gestion,
- g) Point sur le groupe connaissance (« journée indicateurs » en partenariat avec le Campus de la mer),
- h) Agenda et questions diverses.

Article 2 :

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le 15 Avril 2015,

Le président du conseil de gestion



Dominique GODEFROY